

Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

2026

Préambule

- Comprendre le mécanisme du Rapport d'Orientation Budgétaire

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) constitue une étape essentielle du cycle budgétaire communal. Élaboré conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (l'article L. 2312-1), il précède le vote du budget primitif et a pour objectif de présenter les éléments d'analyse, de contexte et de prospective nécessaires à la tenue du débat d'orientation budgétaire au sein du conseil municipal.

Le ROB s'articule autour de trois fonctions majeures qui structurent la compréhension des enjeux financiers de la collectivité :

- Présentation du cadre général et des contraintes de la collectivité

Le rapport expose les paramètres externes influençant la construction budgétaire : évolution du contexte économique national et local, cadre réglementaire applicable aux collectivités, dynamique des dotations de l'État, évolution des charges obligatoires ou encore impact des politiques publiques nationales. Cette mise en perspective permet de situer les décisions financières de la commune dans un environnement global et d'identifier les contraintes pesant sur ses marges de manœuvre.

- Analyse de la situation financière et des trajectoires possibles

Le ROB propose une analyse structurée des finances communales : évolution des recettes et des dépenses, niveau d'épargne, capacité d'autofinancement, endettement, capacité de désendettement, besoins d'investissement. Cette analyse permet d'apprécier la soutenabilité financière de la collectivité et d'anticiper les équilibres futurs. Elle constitue le socle technique sur lequel s'appuient les orientations budgétaires et les choix stratégiques du mandat.

- Définition des orientations budgétaires pour l'exercice à venir

Le rapport présente les priorités retenues par l'exécutif municipal : politique d'investissement, stratégie de gestion des services, évolution éventuelle de la fiscalité, programmation pluriannuelle et arbitrages nécessaires pour maintenir l'équilibre budgétaire. Ces orientations traduisent la vision stratégique de la commune et préparent les décisions qui seront formalisées dans le budget primitif.

- **Un rapport élaboré dans un contexte de transition municipale**

L'année 2026 ouvre un nouveau chapitre pour notre commune avec l'installation de la nouvelle équipe municipale, entrée en fonction le 20 mars dernier. Dès sa prise de responsabilité, notre priorité a été de nous mettre immédiatement au travail afin d'élaborer le Rapport d'Orientation Budgétaire et le budget primitif 2026, qui doivent être adoptés dans des délais contraints, avant le 30 avril.

Cette situation particulière résulte du choix de l'équipe municipale sortante de ne pas voter le budget avant la fin de son mandat, contrairement à ce qui a été fait dans la très grande majorité des communes de la métropole. Nous en avons pris acte et avons engagé, sans délai, un travail intensif pour assurer la continuité du service public et le bon fonctionnement de la collectivité.

Les analyses menées confirment les inquiétudes exprimées lors de la campagne électorale quant à la situation financière de la commune. Depuis 2022, un effet ciseaux durable — marqué par une progression des dépenses supérieure à celle des recettes — dû à des choix politiques de gestion contestables, conduit à une érosion progressive de l'excédent de fonctionnement. Cette dynamique fragilise notre capacité à dégager des marges de manœuvre et à porter des projets d'investissement structurants pour l'avenir de Pulnoy.

Dans ce contexte, l'excédent de fonctionnement constaté au 31 décembre 2025, d'un montant de 408 000 €, sera mobilisé dès le budget 2026 pour faire face à plusieurs obligations :

- La couverture du déficit d'investissement 2025, à hauteur de 41 000 € ;
- Le remboursement du capital de la dette sur 2026 (181 400 €) ;
- Le règlement à l'EPFGE d'un montant de 82 500 €, au titre de l'acquisition de deux parcelles situées sur l'ancien site du Golf Habitat, dépense initialement prévue en 2025 mais reportée volontairement après les élections ainsi que les honoraires pour l'ancien projet de la ferme Belin.

Dans cette situation difficile, seules quelques premières actions de notre mandat pourront être réalisées.

Élaboré dans un contexte d'urgence, ce Rapport d'Orientation Budgétaire ne peut, à ce stade, ni offrir une vision pleinement satisfaisante des équilibres financiers pour 2026 ni présenter des perspectives pluriannuelles consolidées. Nous en avons pleinement conscience. Toutefois, il constitue une étape indispensable pour assurer la gestion de la commune et engager sans attendre les premières mesures traduisant les engagements pris devant les habitants.

Nous prenons l'engagement que le Rapport d'Orientation Budgétaire 2027 s'inscrira dans une démarche plus complète, structurée et prospective, à la hauteur des enjeux de notre mandat et des attentes des Pulnéens.

L'environnement économique, financier, législatif et politique de la préparation budgétaire 2026

1) Les éléments nationaux

1.1) Évolution du prix de l'alimentation et de l'énergie

L'inflation globale montre des signes de ralentissement, fortement influencée par les composantes énergétiques :

- Énergie : En 2025, l'inflation moyenne serait de 0,9 %, un niveau bas expliqué en grande partie par la baisse des tarifs réglementés de l'électricité. Pour 2026, une stabilisation des prix de l'énergie est prévue. Cependant, la guerre en Iran fait régner une incertitude totale sur l'évolution du prix des énergies.
- Alimentation : Après une période de forte hausse, une baisse des prix de l'alimentation a contribué au recul de l'inflation totale fin 2024. Pour 2026, les prévisions évoquent une légère accélération des prix alimentaires.
- Inflation hors énergie et alimentation : Cette inflation dite "sous-jacente" recule plus lentement. Elle est estimée à 1,6 % pour 2025 et 2026.

1.2) Évolution de la dette publique

La situation des finances publiques reste une préoccupation majeure au niveau national :

- Déficit public : Le déficit pourrait se situer à environ 5 % du PIB en 2025 (contre 6,1 % en 2024). Le gouvernement vise un retour à un déficit de 3 % d'ici 2029 pour stabiliser la dette.
- Ratio Dette/PIB : Le ratio de la dette publique française par rapport au PIB devrait continuer d'augmenter pour atteindre 117 % en 2027. À titre de comparaison, la moyenne de l'Eurosystème se situe autour de 89 %.
- Impact pour les collectivités : Le projet de loi de finances pour 2026 prévoit une contribution inédite des collectivités territoriales au redressement des comptes publics, avec un effort financier global estimé à environ 8 milliards d'euros.

1.3) Impact sur les collectivités : une baisse des soutiens de l'État

- Gel et réduction des dotations : Bien que la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) soit globalement stabilisée en valeur, elle subit une érosion du pouvoir d'achat due à l'absence d'indexation sur l'inflation.
- Freinage des fonds d'investissement : Le Fonds vert, destiné à la transition écologique, voit ses crédits drastiquement réduits, passant de 2,5 milliards d'euros en 2024 à environ 837 millions d'euros en 2026. La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) est également en baisse.
- Hausse de la CNRACL : Les collectivités doivent faire face à une augmentation très forte de la cotisation employeur à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales. Le taux augmente de 3 points par an pendant quatre ans (passant de 31,65 % en 2024 à 43,65 % en 2028), ce qui représente un coût supplémentaire d'environ 1,2 milliard d'euros par an pour l'ensemble du secteur.

- Réforme du FCTVA : Les modalités de versement du Fonds de Compensation pour la TVA sont modifiées (fin de la contemporanéité pour les EPCI), ce qui pèse sur la trésorerie immédiate des groupements.
- "L'effet ciseaux" : Les collectivités se retrouvent prises entre l'accélération des dépenses obligatoires (énergie, personnel, denrées alimentaires) et la stagnation, voire la réduction, de leurs recettes réelles.

En conclusion, cette situation réduit les marges de manœuvre financières et la capacité d'autofinancement des collectivités, les obligeant à une extrême vigilance budgétaire et, dans certains cas, au report de projets d'investissement structurants.

2) Les éléments métropolitains – retour sur le Pacte Financier et Fiscal

PFF - reversement TICFE (Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité)

| | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
|-------------------------------|------------|-------------|------------|-------------|------------|
| Coef. Part communale | 7,5 | 6,5 | 6 | 6 | 6 |
| Coef. Part métropole | 1 | 2 | 2,5 | 2,5 | 2,5 |
| Recettes perçues (N-1) | 71440,00 € | 110307,00 € | 77627,18 € | 75000,00 € | 78000,00 € |
| Part conservée par la commune | 63035,00 € | 90076,00 € | 54796,00 € | 53 207,00 € | 55059,00 € |
| Part reversée à la métropole | 8405,00 € | 20231,00 € | 22832,00 € | 21 793,00 € | 22941,00 € |

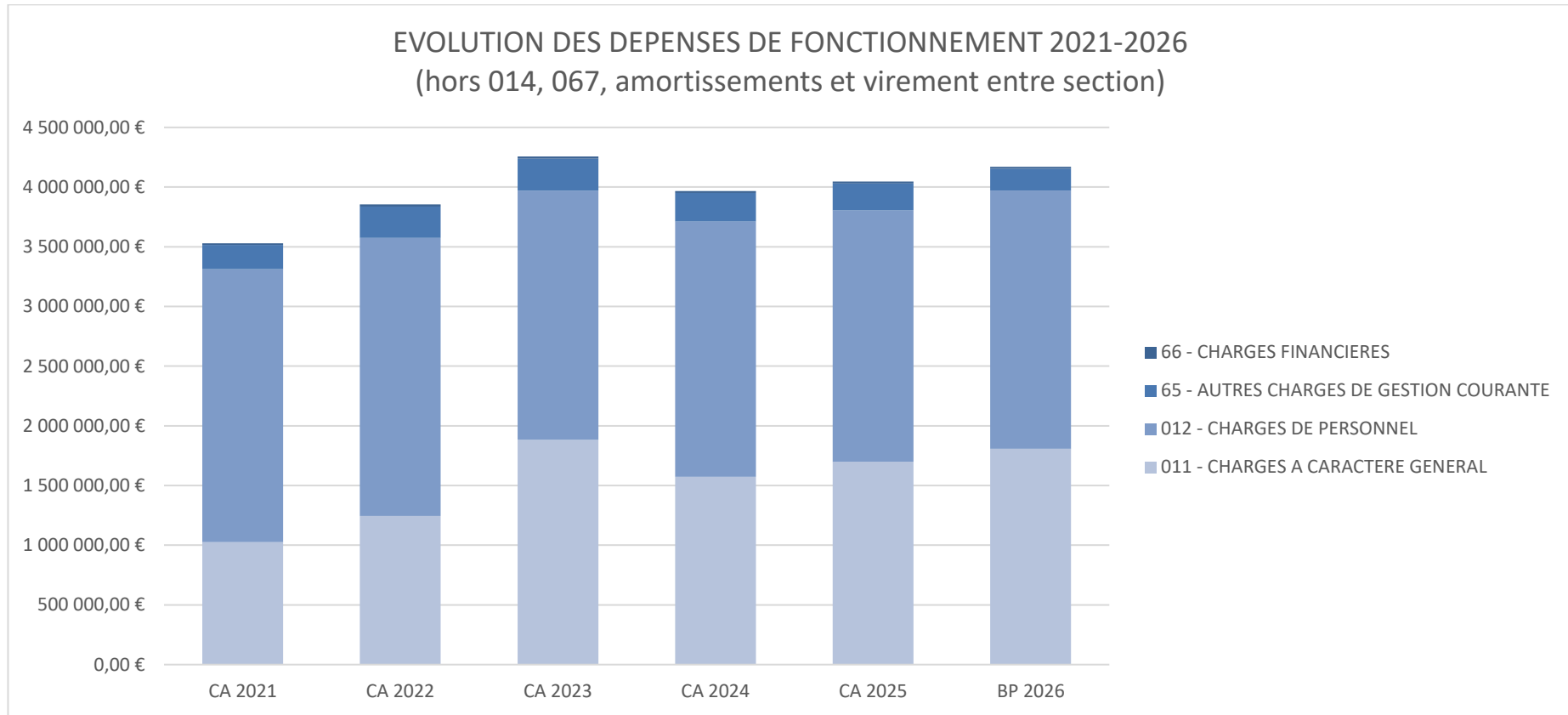
Rappel :

Le Pacte Financier et Fiscal 2023-2027, voté par le Conseil Métropolitain du 15/12/2022 et par le Conseil Municipal le 13/04/2023, est un outil de péréquation et de coopération. Il était obligatoire et nécessaire de l'adopter afin de contribuer au financement de la politique d'investissement en matière d'aménagement des espaces publics dont la Métropole du Grand Nancy à la compétence. C'est essentiellement par le reversement d'une partie de la TICFE que les communes membres contribuent au PFF.

Le scénario budgétaire 2026 pour Pulnoy

1) La section de fonctionnement

1.1) Les dépenses



Les dépenses de fonctionnement de la commune ont augmenté régulièrement entre 2021 et 2025.

Pour 2026, les dépenses de fonctionnement (hors 014, 067, amortissements et virement à la section d'investissement) devraient s'élever à environ 4 170 000 €.

Chapitre 011 - Les charges à caractère général

Entre 2021 et 2025, les charges à caractère général ont augmenté de 60 %. Cette hausse s'explique par :

- L'augmentation générale des prix (énergie, fournitures, services)
- Le choix politique de l'ancienne équipe municipale de confier la gestion des services périscolaires à un prestataire privé

En 2026, les dépenses liées au fonctionnement courant devraient progresser légèrement pour atteindre 1 800 000 €, soit une augmentation de 6% par rapport au réalisé 2025.

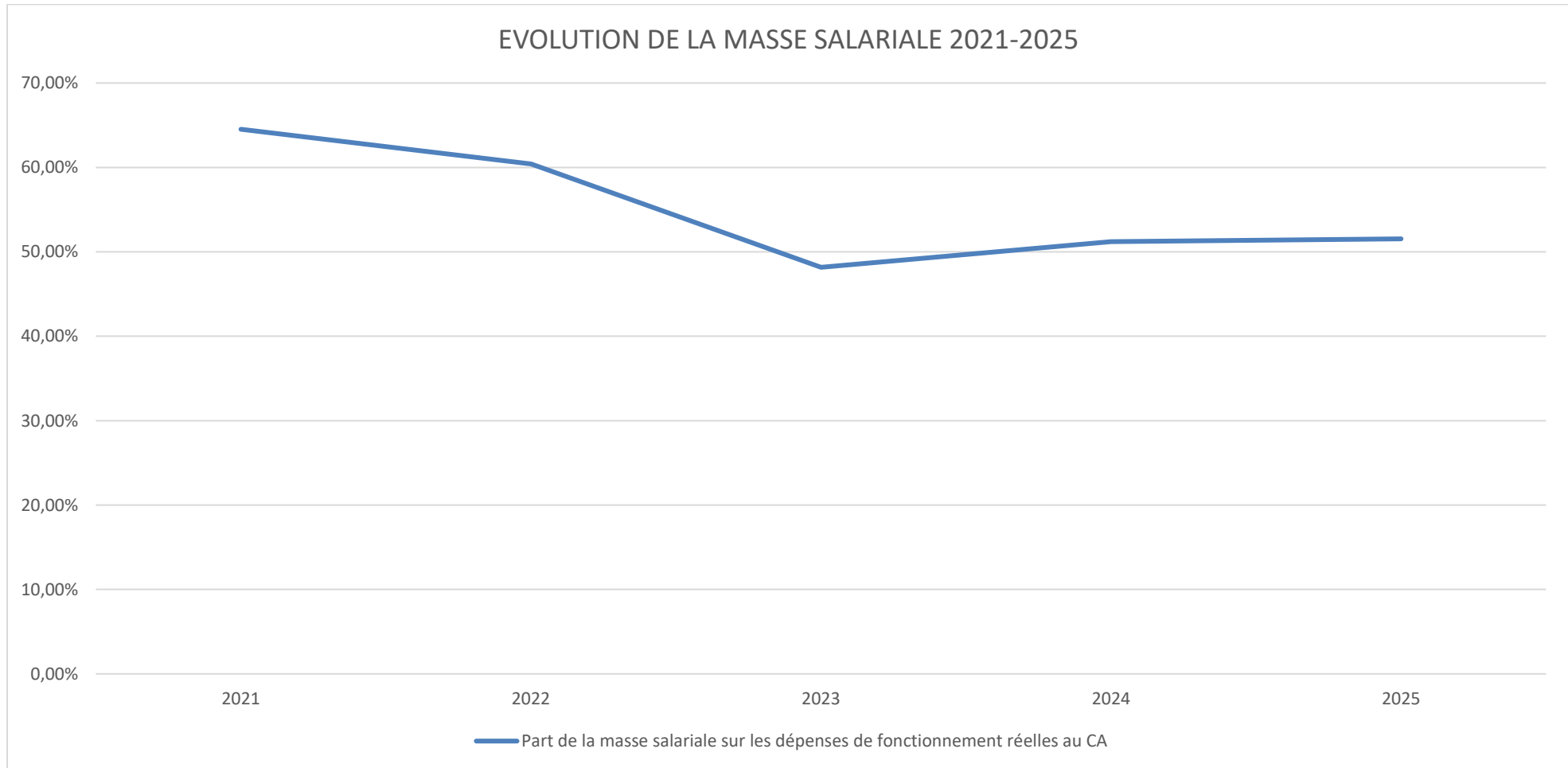
Le marché de gestion du périscolaire avec l'UFCV arrivant à terme en juin 2027, le montant à verser à l'UFCV (563 000 € de prestations) sera bien-sûr inscrit au budget 2026. Dans les prochains mois, la nouvelle équipe municipale préparera la reprise en gestion interne pour une mise en œuvre à la rentrée 2027.

Dès 2026, plusieurs mesures seront prises pour répondre aux engagements de notre projet de mandat :

- **Un soutien renforcé aux écoles et aux familles** : la participation de la commune aux séjours avec nuitée et séjours scolaires passera de **60 € à 100 € par enfant**
- **De nouvelles animations locales** : une enveloppe supplémentaire d'environ **2 000 €** sera prévue pour l'organisation de **guinguettes** et d'après-midis dansants intergénérationnels.

Chapitre 012 – Les charges de personnels

L'examen de l'évolution de la masse salariale et des effectifs communaux sur la période 2021-2025 met en évidence des transformations importantes dans l'organisation des services municipaux et dans la structure des dépenses de personnel.

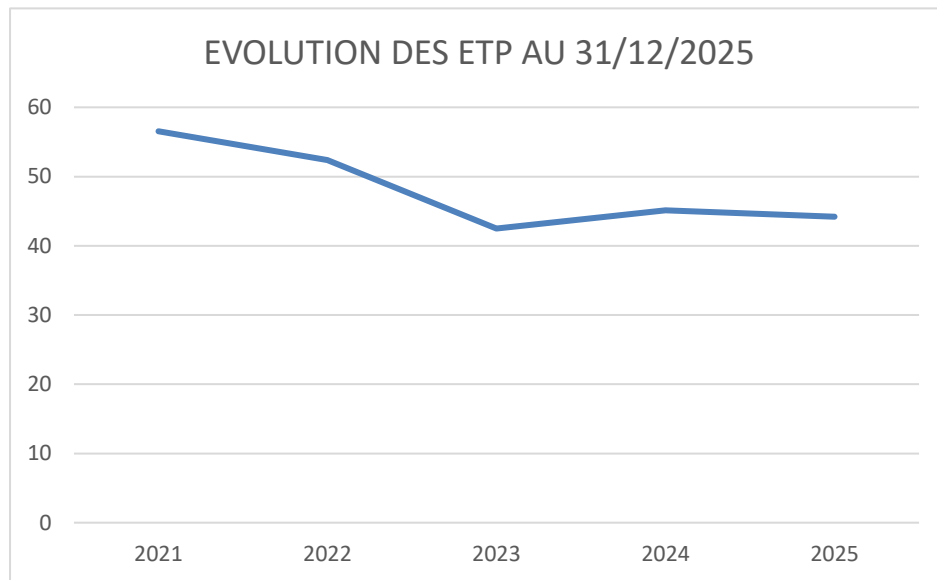


En 2026, les charges de personnels devraient s'élever à 2 160 000 €, soit une augmentation de 3 % par rapport au réalisé 2025.

Les données montrent une baisse significative de la part de la masse salariale dans les dépenses réelles de fonctionnement, passant d'un niveau proche de 65% en 2021 à environ 50 % en 2023 et 52% en 2025.

Cette évolution ne traduit pas une réduction structurelle des besoins en personnel, mais résulte principalement de 2 éléments :

- **Mise en gestion privée des services périscolaires, assurés depuis 2022 par l'UFCV**, qui a repris certaines missions auparavant exercées par des agents municipaux. Ce transfert a mécaniquement réduit la masse salariale, tout en entraînant une **augmentation des charges à caractère général**, liée aux frais de gestion facturés par le prestataire. Il s'agit donc d'un **déplacement de charges**, et non d'une diminution nette du coût global des services concernés.
- **Non-remplacement ou remplacement très tardif d'agents qui ont quitté la collectivité** : police municipale, service communication.



Ainsi, le nombre d'équivalents temps plein (ETP) a connu une diminution importante, passant de 56,5 ETP en 2021 à 44,19 en 2025.

Malgré cette baisse d'effectifs ETP (- 22% entre 2021 et 2025), les charges de personnel n'ont baissé que de 8 % entre 2021 et 2025. Cette dichotomie s'explique par :

- Les revalorisations salariales décidées au niveau national
- La mise en place du nouveau régime indemnitaire décidé par l'ancienne équipe municipale, très favorable aux plus hauts salaires

L'organisation municipale 2026 sera marquée par :

- **Le retour d'un agent après une disponibilité de 3 ans**

Cet agent sera chargé des relations publiques et de la vie citoyenne : participation citoyenne, animations de la ville et événementiel, écoute citoyenne, communication. Le salaire de cet agent ne grèvera pas la masse salariale puisqu'il viendra en remplacement d'un agent parti de la mairie de Pulnoy en février dernier.

- **Le renforcement de la police municipale, conformément aux engagements de notre projet de mandat**

L'arrivée d'un nouvel agent, programmée en septembre, permettra de consolider l'équipe existante et de renforcer la présence opérationnelle de la police municipale sur le terrain. Par ailleurs, l'équipe municipale va entamer sans tarder un dialogue avec les communes avoisinantes pour une éventuelle mutualisation des services de sécurité respectifs.

- **Le remplacement d'un adjoint administratif pour le Service Toutes Générations**

Le Service Toutes Générations fonctionne aujourd'hui en sous-effectif marqué, mettant en péril la continuité du service public. En effet, à la suite du départ de l'ancienne responsable, l'adjoint a repris la direction du service, mais son poste n'a pas été remplacé, créant un manque immédiat de **1 ETP**. L'équipe compte un effectif théorique de **7 ETP**, mais plusieurs situations individuelles réduisent fortement la capacité réelle (**mi-temps définitif - mi-temps thérapeutique et poste vacant**), et la référente du Relais Petite Enfance occupe un poste à **0,8 ETP**.

Au total, l'effectif mobilisable n'est que **4,8 ETP**, ce qui fragilise le fonctionnement quotidien du service et limite la mise en œuvre des projets. Dans ce contexte, un renforcement des effectifs apparaît indispensable pour sécuriser l'organisation et soutenir les agents. Ce poste aura donc pour objectif de renforcer l'appui administratif du responsable, d'améliorer la coordination des actions et de soutenir l'équipe dans la mise en œuvre des projets.

En parallèle de ces remplacements, une réflexion va être entamée sans tarder sur l'enveloppe budgétaire allouée au RIFSEEP (régime indemnitaire des agents), l'objectif étant de restaurer une équité dans l'attribution des primes. Cette réflexion, suivie d'un plan d'actions, permettra de ramener le montant des charges de personnels en adéquation avec le nombre d'ETP de la commune.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Le montant des autres charges de gestion courante devrait s'élever à 184 000 €, en baisse de 18 % par rapport au réalisé 2025.

- **Décision relative à la diminution des indemnités des élus**

Dès leur prise de fonctions, la nouvelle équipe municipale a souhaité affirmer une démarche exemplaire en matière de gestion publique et de responsabilité financière. Dans cette perspective, les élus ont décidé de **réduire de 50 % le montant de leurs indemnités (soit 49 000 € pour 2026)**, avec une application immédiate à compter de leur délégation.

Cette mesure traduit une volonté forte de contribuer directement à l'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement de la commune. Elle s'inscrit dans une logique de sobriété budgétaire et de cohérence avec les orientations portées par l'exécutif municipal, dans un contexte où la collectivité doit retrouver des marges de manœuvre financières pour assurer ses investissements et maintenir la qualité du service public.

Conformément aux règles en vigueur, cette décision fera l'objet d'une **présentation et d'une mise au vote lors du prochain conseil municipal**, dans le cadre de l'adoption du budget. Cette étape permettra d'acter formellement la nouvelle grille indemnitaire et d'en assurer la pleine transparence auprès des élus et des administrés.

Cette diminution des indemnités constitue ainsi un signal fort adressé aux habitants : celui d'une équipe municipale engagée, consciente des contraintes financières actuelles et déterminée à agir de manière responsable et exemplaire dans la gestion des ressources communales.

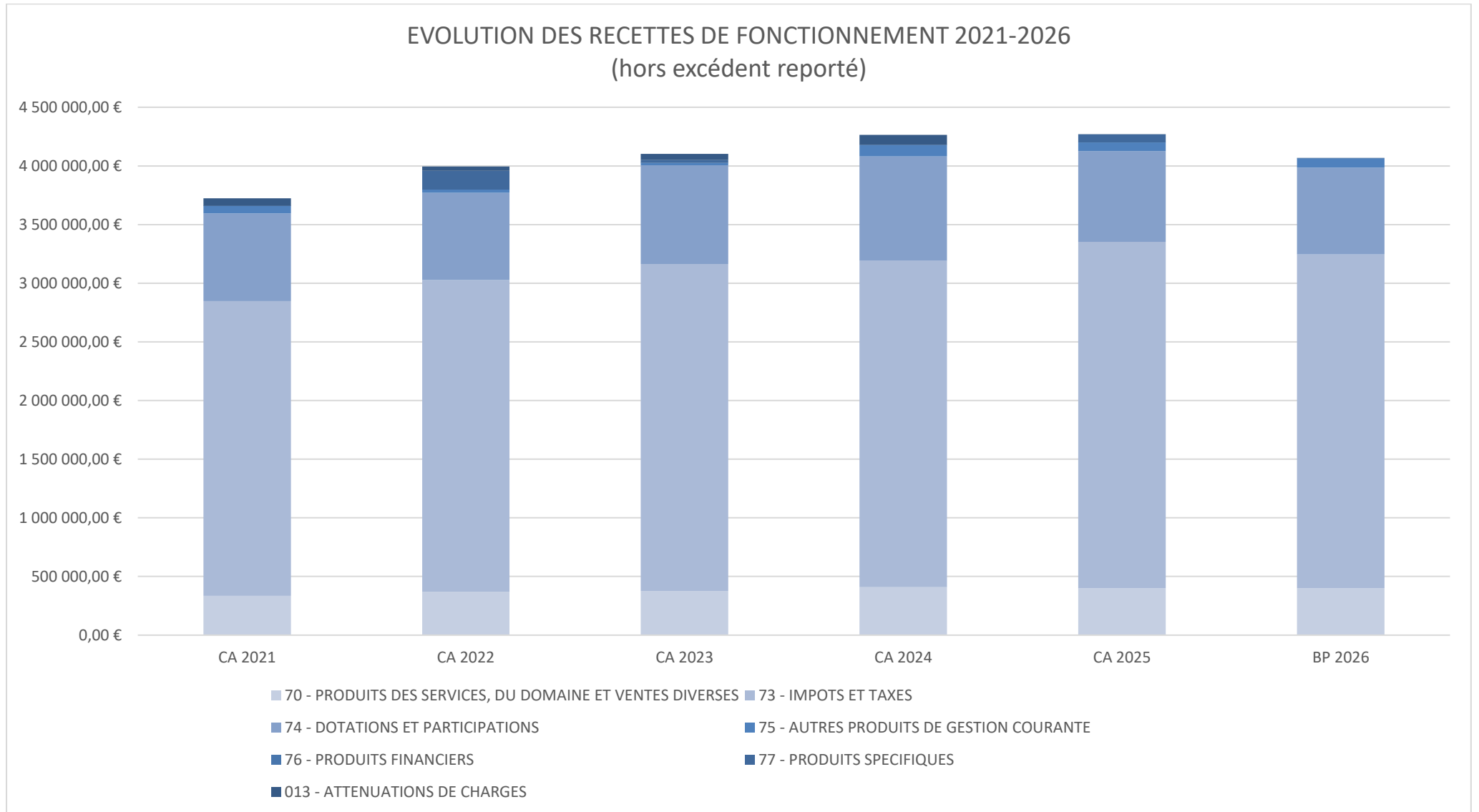
- **Un soutien affirmé et maîtrisé aux associations**

Les subventions versées aux associations devraient s'élever à **85 000 €**, sur la base de dossiers **complets, argumentés et justifiés**. Ce soutien traduit la volonté municipale d'accompagner durablement et en toute confiance les acteurs culturels, sportifs, solidaires et éducatifs.

Chapitre 66 - Les charges financières

La commune a contracté plusieurs emprunts au fil des années. Les intérêts qui y sont associés représentent une charge financière de **15 500 euros pour l'exercice 2026**. Il est à noter que **deux prêts arriveront à échéance fin 2026**, ceux relatifs à la **crèche** et à la **rénovation des bâtiments communaux**, notamment la **Maison des jeunes**.

1.2) Les recettes de fonctionnement



Les recettes de fonctionnement de la commune ont progressé de manière régulière ces dernières années mais pas à la hauteur des dépenses, engendrant l'effet ciseaux.

Les produits des services – chapitre 70 – (recettes périscolaires ...) ont évolué de 17 % entre 2021 et 2025.

Pour 2026, les produits devraient s'élever à 398 000 €, soit 3.6 % de plus que le réalisé 2025.

S'agissant de la tarification des services périscolaires, l'équipe municipale s'engage à établir un état des lieux des modalités de calcul, pour proposer une délibération tarifaire avant l'été.

Le produit fiscal – chapitre 73111 - a évolué de 15 % entre 2021 et 2025.

Pour 2026, nous prévoyons une progression des recettes fiscales de 0,9 %, progression résultant du mécanisme annuel d'indexation des valeurs locatives foncières sur l'évolution des prix par l'Etat pour compenser l'inflation dans les collectivités. Elle concernerait notamment les taxes foncières, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

S'agissant des taux, la nouvelle équipe municipale a souhaité prendre un engagement clair et responsable : **la taxe foncière partie communale n'augmentera pas en 2026, hors bases valeurs locatives indépendantes de la commune**. Cet engagement vise à préserver le pouvoir d'achat des habitants, dans une période où les dépenses contraintes pèsent de plus en plus sur les ménages. Il traduit également la volonté de la municipalité de privilégier une gestion rigoureuse et maîtrisée des finances communales, plutôt que de recourir à une hausse de la fiscalité locale.

Concernant les **dotations de l'Etat** au chapitre 74, nous inscrirons au budget 2026 le montant de 337 562 €, soit une diminution de 11 %. Concernant celles de la Métropole, nous inscrirons au budget 2026 le montant perçu sur 2025, soit 630 500 €.

Les produits liés aux locations des salles – chapitre 75 – ont évolué de 16 % entre 2021 et 2025.

Pour 2026, nous prévoyons des recettes à hauteur de 79 000 €.

2) La section d'investissement

2.1) Les investissements prévus en 2026

L'année 2026 marque un moment important pour la commune : c'est le **premier budget préparé par la nouvelle équipe municipale**. Malgré un contexte financier tendu et un budget difficile à équilibrer, l'équipe a souhaité rester fidèle aux engagements pris lors de la campagne. L'objectif est simple : commencer à améliorer concrètement le cadre de vie des habitants, même avec des moyens limités.

Les dépenses d'équipement devraient s'élever à 127 000 €.

Il est à noter que la nouvelle équipe municipale doit faire face à une dépense d'investissement de 54 500 € liés aux frais d'acquisitions foncières portés par l'Etablissement Public Foncier du Grand Est dans le cadre de l'ancien projet Golf Habitat. Des échanges entre l'ancienne équipe municipale et l'EPFGE font ressortir que cette somme, qui devait être réglée sur le budget 2025 a fait l'objet d'une négociation pour être reportée après les élections, de manière à ne pas impacter encore davantage les mauvais résultats 2025.

Cette charge non prévue venant sérieusement **réduire la capacité d'investissement** de la commune pour 2026, la nouvelle équipe municipale est contrainte de limiter les investissements envisagés.

Parmi les priorités annoncées, la rénovation des aires de jeux pour enfants et du parcours sensoriel arrive en tête. Ces espaces, très utilisés par les familles, ont besoin d'être remis en état pour garantir la sécurité, le confort et le plaisir des plus jeunes. Une enveloppe spécifique sera inscrite au budget 2026 à hauteur de 14 320 € pour lancer les premiers travaux. Conformément aux engagements de campagne, ce dossier fera l'objet d'une large concertation avec les utilisateurs (enfants, professionnels de la petite enfance, familles ...).

Les dépenses d'équipement devraient être les suivantes :

- Opération 013 – HOTEL DE VILLE : 4740 € (audit accessibilité PMR – petits matériels informatiques)
- Opération 014 – ECOLES : 2248 € (audit accessibilité PMR)
- Opération 015 – BATIMENTS DIVERS : 15 250 € (aménagement de la crèche Les Loupiots)
- Opération 016 – EQUIPEMENTS SPORTIFS : 800 € (trappe de désenfumage dojo et petit matériel)
- Opération 017 – ESPACES VERTS : 675 € (petit matériel)
- Opération 018 – AIRES DE JEUX : 14319 € (remise en état)
- Opération 021 – AMENAGEMENT DE VOIRIE : 1500 € (panneaux de rues)
- Opération 028 – ENTRE SOCIOCULTUREL : 560 € (audit accès PMR)
- Opération 030 – FERME BELIN : 28 000 € (honoraires EPFGE)
- Opération 031 – BUDGET PARTICIPATIF : 5 000 €

La commune met en place un budget participatif doté de 5 000 €. Un budget participatif permet aux habitants de proposer des idées de projets d'intérêt général, puis de voter pour ceux qu'ils souhaitent voir réaliser. C'est un outil de démocratie locale qui favorise l'implication citoyenne et permet de financer des initiatives issues directement du terrain.

- Hors opérations – TERRAINS : 54 500 € (parcelles ancien projet Golf Habitat)

2.2) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement suivantes seront inscrites au budget 2026 :

- Subvention de 8 700 € par la CAF pour l'aménagement de la crèche
- FCTVA de 11 600 € : Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA – taux de 16,404%) est une attribution versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements, destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA que ces derniers supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale.

3) La gestion de la dette

| GESTION DE LA DETTE | | | | |
|----------------------|--|------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| ORGANISME PRETEUR | OBJET DE L'EMPRUNT | MONTANT EMPRUNTE | CAPITAL RESTANT DU AU 01/01/2026 | CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2026 |
| CARSAT | NV CENTRE DE RENCONTRE | 291 170,34 € | 184 395,00 € | 174 690,00 € |
| CREDIT MUTUEL | PRÊT RENOVATION BATIMENTS COMMUNAUX (MAISON DES JEUNES) | 200 000,00 € | 20 680,98 € | 0,00 € |
| CREDIT MUTUEL | TRAVAUX DE REHABILITATION ET VIDEO TRANQUILLITE | 300 000,00 € | 141 409,27 € | 125 368,56 € |
| LA BANQUE POSTALE | TRAVAUX DIVERS - CENTRE SOCIOCULTUREL ET MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE DES BATIMENTS SCOLAIRES | 600 000,00 € | 412 500,00 € | 377 404,12 € |
| CREDIT AGRICOLE | TRAVAUX DIVERS - CENTRE SOCIOCULTUREL | 350 000,00 € | 236 466,61 € | 218 761,33 € |
| CREDIT AGRICOLE | RENOVATION TERRAIN DE FOOTBALL 2021 | 580 000,00 € | 411 533,44 € | 384 675,00 € |
| CREDIT MUTUEL | TRAVAUX TERRAIN DE SPORT SYNTHETIQUE | 500 000,00 € | 380 147,71 € | 363 615,35 € |
| CAF | CANTINE PERISCOLAIRE MASSERINE | 36 756,45 € | 12 862,45 € | 11 024,45 € |
| CAF | PRÊT CAF TRAVAUX MAISON DES JEUNES | 89 212,00 € | 57 987,80 € | 53 527,20 € |
| CAF | CRECHE | 4 070,92 € | 814,92 € | 0,00 € |
| Échéance 2026 - 2032 | | | | |
| Échéance 2032 - 2038 | | | | |
| Échéance 2038 - 2044 | | | | |

La Ville de Pulnoy affiche un encours de dette de 1 858 798.18 € au 01/01/2026.

Elle clôture deux prêts sur l'exercice (emprunt Crédit Mutuel pour la rénovation de la maison des jeunes + emprunt CAF destiné à la crèche), permettant de dégager une capacité d'autofinancement annuelle d'environ 21K€.

Conclusion :

Depuis six ans, la commune subit une dérive continue de ses dépenses de fonctionnement, qui a progressivement réduit sa capacité à investir. Cette situation fragilise notre aptitude à entretenir notre patrimoine, mais aussi à porter les projets indispensables à l'avenir et à l'attractivité de Pulnoy, projet figurant à notre programme de campagne.

Face à ce constat, la nouvelle équipe municipale fait le choix de la responsabilité et de la transparence. Il est aujourd'hui indispensable de rompre avec ces tendances et de rétablir une gestion exigeante, au service de l'intérêt général et des habitants.

C'est le sens de l'engagement que nous prenons. Dans les prochains mois, un plan d'actions concret sera présenté afin de redonner à la commune les marges de manœuvre nécessaires pour investir, agir et préparer l'avenir.